



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service

Eau et Biodiversité

Unité

Milieux naturels et biodiversité

Affaire suivie par :

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

Consultation du public relative à la fermeture de la pêche sur la retenue du barrage de Sarrans.

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet d'arrêté préfectoral a pour objet de fermer la pratique de la pêche sur la retenue du barrage de Sarrans, du lundi 10 mars 2014 inclus au 30 avril 2015 inclus, dans le cadre de la vidange prévue pour les travaux de rénovation des vannes de fond de l'ouvrage hydroélectrique.

Date et lieux de consultation :

Conformément à l'article L 120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral accompagné d'une note de présentation a été rendu accessible au public pendant une durée minimale de vingt et un jours francs du 14 février 2014 inclus au 06 mars 2014 inclus directement en ligne sur le site des services de l'Etat de l'Aveyron.

Le public pouvait faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Synthèse des observations émises par le public

Aucun avis n'a été exprimé

Observations émises par le public dont il a été tenu compte

Sans objet

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 73 50 00 _ Courriel : ddt@aveyron.gouv.fr _ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>